

D. C. : 04.02.2021

## **Réunion de Conseil Municipal du 12.02.2021**

Sont absent excusés M. VASSEUX et Mme BOURDON qui a donné pouvoir à M. PATTE.

Président : M. Régis PATTE, Maire

Secrétaire : M. Jacques CORDONNIER, Conseiller Municipal.

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **Inhumation des personnes sans domicile connu :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en application de la loi, il a dû procéder à l'inhumation de M. Bruno DELATTRE, dépourvu de famille connue.

A la demande de la Trésorerie, il soumet cette demande à l'avis du conseil municipal et précise que la banque de M. DELATTRE informée, remboursera les frais d'obsèques en fonction des sommes détenues sur le compte, la commune finançant le solde de la dépense.

Le conseil municipal considérant les obligations du Maire en cas de décès d'une personne dont la famille est inconnue ou ne souhaitant pas assumer les obsèques, approuve la décision prise par M. le Maire.

### **Téléassistance :**

M. le Maire présente à l'assemblée la nouvelle convention proposée par le Conseil départemental pour la téléassistance du fait du renouvellement du marché au prestataire Mondial Assistance. Il explique que ce partenariat existait déjà avant que la CABS ne prenne la compétence.

La convention n'a été dénoncée par aucune des parties et s'applique donc toujours aujourd'hui.

Il rappelle que la téléassistance a un coût de 7,00€/mois et par abonné et que le Conseil Municipal a décidé de prendre 1,00 € à sa charge d'où un coût de 6,00€/abonné et par mois pour les bénéficiaires qui ont déposé un dossier en mairie.

En compensation, mais pour très peu des personnes concernées, le Conseil Départemental reverse 1,48€ à la commune.

En réponse à une demande de Mme BAILLEUL, M. le Maire indique que les demandes des administrés sont directement transmises à Mondial Assistance. Le Conseil Municipal de fait aucune remarque et autorise M. le Maire a signé la convention proposée par le Conseil Départemental.

### **Budget Primitif 2021 de la commune :**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget primitif doit, en principe être voté pour le 15 avril de chaque année.

Un réajustement est possible en cours d'année par l'intermédiaire des décisions modificatives.

Le budget proposé pour 2021 est dans la lignée des années précédentes et respecte surtout la profession de foi établie lors des précédentes élections municipales.

Le Conseil Municipal est parfois dans l'obligation d'augmenter les impôts mais toujours dans de très faibles proportions afin de conserver des finances saines et éviter les dépassements de chapitres.

La section de fonctionnement est établie dans l'optique de conserver les mêmes services à la population pour un village propre, dynamique, où il fait bon vivre.

Ce budget essaie également, malgré la COVID qui les empêche de fonctionner normalement, de maintenir l'aide apportée aux associations au même montant que les années précédentes.

Les dépenses prévues dans la section d'investissement permettent :

- . de prévoir des sommes pour le cas où de nouveaux terrains à bâtir se présenteraient ;
- . la continuité de l'entretien des bâtiments communaux, notamment du patrimoine communal comme l'Eglise ;

- . le maintien en état des trottoirs et de la voirie ;
- . l'utilisation des nouvelles technologies :
  - changement des lampadaires d'éclairage public,
  - installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle des sports, voire d'autres bâtiments communaux ;

. La prise en compte de la sécurité des personnes et des biens comme l'installation d'une vidéo-protection en certains points du village ;

. L'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales pour la lutte contre les inondations.

Après avoir exposé les grands axes du budget, M. le Maire, laisse la parole à M. BLED qui présente les propositions chiffrées.

Pour commencer, il précise que la bonne gestion a permis d'abonder le budget primitif avec l'excédent de l'année précédente de 283 096,00€. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, les prévisions de recettes ont été établies de façon raisonnées puisque les dotations ont tendance à baisser chaque année. Elles se montent à un total de 655 796,00 € équilibrés par rapport à 2020 puisque le montant total était de 657 000 €.

Dans l'ensemble, les dépenses sont à peu près au même niveau que celles de 2020. Certains chapitres ont bougé comme celui dans lequel il a fallu prévoir les mises en non-valeur.

M. le maire précise que, par contre, rien n'a été prévu pour la bibliothèque puisqu'elle ne fonctionne plus pour l'instant. Il faudra d'ailleurs se pencher sur son avenir.

Pendant plusieurs années, les livres prêtés ont toujours été rendus. Il ne faut pas les laisser dormir mais attention aux portes ouvertes et à la direction qui sera prise pour cette bibliothèque.

Le budget des intérimaires était de 46 000,00 € en 2020. Il est fixé à 40 000,00 € cette année bien que Mme SANNIER ne soit plus en intérim. Il faut conserver une marge qui permettra le remplacement d'agents qui pourraient être placés en congés maladie.

M. BLED indique que le budget de fonctionnement s'équilibre à 655 796,00 € sachant qu'une partie des recettes est versée en section d'investissement.

M. le Maire espère ne pas entendre, comme il y a plusieurs années, que le personnel coûte cher. Il y a la nécessité d'un minimum de personnel communal.

Il ajoute que la classe de neige de la classe du CM devrait avoir lieu en 2022. 6 000,00 € sont prévus car tant que le budget primitif n'est pas voté, la commune ne peut rien prendre en charge.

Certains enfants ne sont pas domiciliés à Vauchelles d'où la réflexion de certains râteaux de dire que la commune ne devrait pas participer à leur classe de neige.

M. le Maire rappelle que ces mêmes personnes sont bien contentes que ces jeunes fréquentent l'école du village parce que sans cela il y aurait eu une fermeture de classe déjà depuis plusieurs années.

Il précise également qu'un dégrèvement est accordé aux jeunes agriculteurs d'où une provision de 400,00 €.

Il expose qu'on peut tout supprimer mais il ne le souhaite pas. Si un jour le budget devait être trop juste, il faudrait revoir certaines dépenses sans les supprimer comme par exemple le feu d'artifice dont la dépense est d'environ 2 000 €/an.

On sait en effet que la taxe d'habitation est figée depuis 2 ans et que la compensation n'augmentera pas.

On ne sait d'ailleurs pas, après les élections présidentielles, si elle perdurera. Si elle devait être annulée, ce sont 80% des communes qui mettraient la clé sous la porte à moins qu'il soit imposé aux communes de compenser cette perte sur la taxe foncière.

M. BLED reprend la parole pour exposer les propositions budgétaires d'investissement.

Il présente le solde positif d'exécution ainsi que le virement de la section de fonctionnement.

Puis il est détaillé les dépenses prévues :

- les dépenses imprévues qui ne peuvent dépasser 7,5% des dépenses réelles pour 17 438,00 € ;

- l'implantation de la vidéosurveillance pour un coût prévisionnel de 31 000,00 € est importante pour la sécurité des personnes et des biens.

M. MAILLET indique avoir engagé des consultations sur la base de 6 points :

- mairie,

- église,
- place,
- cimetière
- benne déchets verts
- salle des sports

Le plan de relance donne la possibilité d'aides. Le Conseil Départemental pourrait d'autre part attribuer une subvention.

M. le Maire ajoute que la vidéosurveillance pourrait permettre la visualisation des véhicules qui quittent le village par l'une ou l'autre des 5 sorties.

Il précise que la surveillance du cimetière est importante mais que celle des entrées du village, pour la sécurité des personnes, est toute aussi importante.

- les travaux de voirie concernent notamment l'installation du caniveau de la rue de Caours,

M. MAILLET précise qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental alors que la demande au titre de la DETR a déjà été remise.

En cas d'accord, la commune pourrait bénéficier de 60% de subvention.

Le dossier est complet pour la DETR et va être examiné par les services compétents.

M. le Maire ajoute que les communes ne peuvent pas bénéficier de plus de 80% de subvention.

Là, il s'agit de 60% mais si la commune pouvait déjà obtenir 40 à 50% d'aide, ce serait déjà très bien. Le plan de relance permet à l'état de disposer d'une enveloppe conséquente pour l'attribution des subventions.

- 30 000,00 € sont réservés à la réfection des trottoirs rue de Caours
- 1 800,00 € sont prévus pour l'achat de cendriers extérieurs et de chaises.
- 10 000,00 € permettront de renouveler le matériel informatique de la mairie.

M. MAILLET ajoute que les demandes d'aide de l'état sont à déposer en fin d'année ce qui est gênant car si le Conseil Municipal décide d'effectuer une demande de subvention à ce titre, les travaux seraient dans ce cas repoussés en 2022.

M. le Maire expose qu'il avait été envisagé de rencontrer M. DELGOVE pour lui proposer l'achat de son terrain par la commune. Compte tenu des circonstances, il serait mal venu aujourd'hui de contacter sa veuve et il est convenu d'attendre quelques mois.

En ce qui concerne l'Eglise une somme de 10 000,00 € a été mise de côté pour permettre l'installation de « chapeaux de gendarmes » sur 7 piliers par l'entreprise Heurtaux.

Cette somme est largement suffisante puisque le devis vient d'arriver en mairie pour 5 300,00 € TTC. Ce montant comprend de plus le nettoyage des gouttières à l'Eglise et la mairie.

M. BLED indique au final que les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 277 083,00 €.

### **Budget primitif 2021 budget annexe :**

M. BLED présente le budget primitif 2021 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 541 013,00 € et 251 460,00 € en section d'investissement.

M. MAILLET précise que deux compromis de vente ont été signés sur les trois réservations déposées en mairie puisqu'il n'a pas été donné suite à l'une d'entre elles.

Les constructeurs ont été informés des lots restants.

### **Questions diverses :**

- Baie de Somme Habitat demande au Conseil Municipal s'il souhaite donner un nom à la voie qui alimentera ses logements de la rue de la Croix. Il existe 2 possibilités, soit résidence, soit rue, mais en cas de résidence il n'est pas sûr qu'elle puisse entrer dans la longueur de la voirie pour le calcul des subventions. En effet, plus il y a de longueur de voirie, plus les subventions peuvent être importantes. Le Conseil Municipal décide de porter son choix sur impasse ou rue des Ecoles.

- M. le Maire expose à l'assemblée que l'école échappe cette année encore à la fermeture d'une classe. L'année passée c'est la Covid qui avait fait reculer l'échéance. Depuis 5 ans, seulement 16 naissances pour une moyenne de 3,2 enfants par an.

Il indique d'autre part que sans RPI et à court terme ce ne sera plus d'une fermeture de classe que la commune sera menacée mais d'une fermeture d'école.

Avec ce chiffre, pas de possibilité de conserver toutes les classes et Mme DAMONNEVILLE précise que dans tous les Hauts-de-France, c'est le bassin où nous vivons dans lequel la population vieillie le plus.

M. le Maire fait donner lecture d'un courrier informant la population de la non fermeture de classe pour cette année.

Il prévient que le 1<sup>er</sup> alinéa, remerciant toutes les personnes intervenues sur le dossier, a déjà été transmis à chacune d'elles. Il remercie tout particulièrement Mme la Préfète qui a demandé une réunion spécifique en Sous-Préfecture d'Abbeville pour la commune de Vauchelles-les-Quesnoy, mais également le Sous-Préfet, les 3 sénateurs, le député et le Président de la CABS qui ont tous répondu à ses sollicitations.

Il demande au Conseil Municipal de donner son avis avant qu'il ne soit remis à la population et précise que sera ajoutée sur cette lettre, une information concernant le port obligatoire du masque.

Il indique enfin que 2 inscriptions ont déjà été prises pour la rentrée prochaine et que toutes les inscriptions seront reçues en mairie.

- M. le Maire informe l'Assemblée que la commune vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle suite à l'inondation du 17 avril 2020. C'est une bonne nouvelle pour ceux dont les habitations ont été touchées. Aussitôt cette information parue dans le Journal Officiel, il a été appelé par les journaux locaux.

De même, une réunion sur les inondations a eu lieu en Préfecture d'Amiens, 20 personnes étaient présentes et d'autres suivaient la séance en visio-conférence.

M. le Maire précise qu'il a fait part de l'aberration du 1<sup>er</sup> arrêté qui refusait l'état de catastrophe de la commune en raison de la pluviosité alors que la coulée de boue est intervenue 1h plus tard.

Il présente ensuite, la carte qui indique les bassins versants d'où provenait la coulée de boue.

Il complète l'information en précisant que la taxe GEMAPI ne prend pas en compte les inondations mais uniquement le littoral.

- M. DUMONT présente au Conseil Municipal une demande d'aide pour de l'électro-ménager : aspirateur et plaque de cuisson.

La Commission d'aide sociale a proposé le versement d'une aide de 200,00 € pour l'édition d'un bon d'achat à la suite de l'étude du dossier. Il précise que l'enquête réalisée a été conduite par Mme Betty BAILLEUL et que la commission est composée, outre M. le Maire, de 10 membres, 5 élus et 5 personnes extérieures. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

- Après une rencontre avec M. le Maire et les adjoints, M. CHARBONNIER qui souhaitait partir pour l'armée, a finalement décidé d'accepter la proposition de signature d'un PEC qui peut s'étaler sur 1 ou 2 ans. La problématique rencontrée c'est qu'en raison de son refus initial, les ponts avaient été coupés avec la Mission Locale et le CFA qui acceptait de le former comme le prévoit le PEC.

M. le Maire propose de le reprendre en intérim pendant 1,5 mois environ de façon à prendre le temps de recontacter les organismes compétents et préparer le dossier.

Mme BAILLEUL indique qu'il serait bon de le responsabiliser en lui demandant de faire lui-même les démarches de recherche de formation.

M. LEDUC la rejoint en précisant qu'être acteur de sa démarche lui permettrait peut-être de se positionner plus facilement.

MM. DUMONT et LEDUC indiquent que l'élitage l'intéresserait mais que pour la commune, une formation en mécanique serait préférable. Le contrat PEC est intéressant pour la commune autant que pour l'intéressé.

L'intéressé pourrait éventuellement par la suite, remplacer un départ à la retraite.

Il pourrait également suivre plus tard, la formation qu'il souhaite en élitage par le biais du droit individuel à la formation (DIF) sur son compte personnel de formation (CPF).

Le PEC pourrait entrer en vigueur à compter de 01.04.2021.

Le Conseil Municipal donne son accord à la démarche et autorise M. le maire à reprendre les contacts pour la signature du PEC tout en précisant que tout changement d'avis de M. CHARBONNIER entraînerait la fin de toute tractation avec lui.

- M. le Maire expose à l'assemblée que les problèmes de sécurité et de dégradation de la voirie sont récurrents rue de Caours et chemin du Prêtre en raison des nombreux poids lourds qui traversent le village surtout depuis les travaux de la RD 925.

Il a été demandé au Conseil Départemental, la possibilité de compléter le panneau situé au nouveau rond-point.

Le Conseil Départemental a répondu favorablement en proposant l'ajout d'un panneau indiquant « ZA les 3 vallées ».

M. le Maire ne voudrait pas polémiquer mais 10 jours après réception de cette proposition, il transmettait son accord à M. le Président du Conseil Départemental.

Toutefois, cette signalisation risque de ne pas être suffisante pour supprimer le passage des poids lourds dans la commune.

M. le maire propose au conseil municipal qui accepte, la prise d'un arrêté d'interdiction des poids lourds rue de Caours et chemin du Prêtre sauf desserte locale.

- Pour mettre fin au dossier assez compliqué et très flou de la NBI, M. le Maire propose une rétroactivité de cette bonification indiciaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année où il a eu connaissance de son existence, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il précise qu'en effet les 2 agents auxquels a été attribuée cette bonification ont demandé une compensation sur les années perdues verbalement puis par courrier simple et enfin recommandé.

Il indique avoir été de bonne foi ne sachant pas, ni même la secrétaire, que cette bonification pouvait être accordée à certains agents communaux. Étant donné la complexité du dossier et avec la conviction de ne léser ni la commune, ni les agents, il réaffirme sa bonne foi envers tous les élus et les employés et renouvelle sa proposition.

M. DELASSALLE pense que la municipalité offre un cadeau aux agents dont le salaire est en augmentation par rapport au privé d'où un souci pour les impôts payés par les administrés.

M. LEDUC demande si les agents sont d'accord avec la proposition du Maire. Ce à quoi il est répondu que non, le rattrapage de 18 mois étant proposé à la demande de la mairie.

Le Conseil Municipal, par 12 voix contre 2, émet un avis favorable à la proposition de M. le Maire. Dorénavant, si l'affaire devait se poursuivre, ce serait devant d'autres instances.

- M. PRAMAYON a réalisé 4 projets de blason à apposer sur le véhicule communal. C'est celui réalisé sur fond vert qui est retenu par 9 voix mais M. MAILLET demande que l'écriture « commune de » soit si possible identique à celle qui indique le nom de la commune.

- Les chocolats de Noël ont été remis à tous les enfants concernés.

- M. LEDUC présente le classement des maisons illuminées qui donne M. Cédric MARIE vainqueur.

- M. le Maire indique que 2 poteaux vont être installés rue Verte pour la fibre optique.

- Il informe l'assemblée de la libération prochaine d'un des logements de la SIP.

- Les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021.

- L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 01 juin 2021. M. le Maire en profite pour signaler qu'à Vauchelles aucune manifestation ne sera organisée jusqu'au mois d'août inclus.

### **Questions orales :**

. M. MAILLET informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée le matin même auprès du Conseil Départemental.

. Le Conseil Municipal souhaite attendre septembre, afin que les associations vauchelloises puissent avoir déposé leurs réservations pour la salle communale avant d'étudier le projet Piano en Terre Picarde.

. Le chantier Baie de Somme Habitat rue de la croix a débuté le 1<sup>er</sup> février. Il faut compter 1 mois pour la mise en place du chantier avant le début effectif des travaux.

- . M. LEDUC indique que l'éclairage public fonctionne à nouveau normalement. Le 1 ou 2 lampadaire qui étaient en panne ayant été remis en état récemment.
- . Les enveloppes concernant les prix des maisons illuminées vont être remises d'ici la fin de semaine.
- . Un agent commercial va prochainement être reçu dans l'optique de l'installation du photovoltaïque.
- . Le lampadaire d'éclairage public à boule, maintenant interdit par la réglementation sera remplacé.
- . M. DELASSALLE expose que la commission fêtes, cérémonies et animations s'est réunie pour faire le point sur les manifestations 2021.  
Jusqu'en octobre des animations seront prévues comme en 2020 pour le bon vivre au village et dans le respect des gestes barrières.
- . Une animation qui n'a jamais été réalisée à Vauchelles est à l'étude.
- . Une réflexion sur les manifestations 2022, hors Covid est en cours.
- . M. DUMONT indique la réunion de la CAS déjà évoquée au cours de la réunion ainsi que l'assemblée générale des Aînés qui s'est tenue le 4 février.
- . Il a pris contact avec la directrice de l'ALSH au sujet du centre aéré prochain :
  - art pour les petits
  - dinosaures pour les moyens
  - vidéo-environnement pour les grands
- . Mme CORNU est informée que le vitrail parti en réparation aurait dû être remonté en janvier.  
M. le Maire va s'informer de la date de son réel retour.
- . L'échafaudage qui va permettre la réfection du clocher de l'église sera installé à partir de mars mais laissera la porte d'entrée libre d'accès.
- . Mme FAUQUET remercie pour les poubelles vidées suite à la réunion informelle.
- . M. le Maire informe l'assemblée de la 1<sup>ère</sup> visio-formation reçue par les agents administratifs de la mairie.